

Objet : Demande d'autorisation d'affiliation à la LAMal

Madame, Monsieur,

Suite au courrier de l'OFSP daté du 20 avril 2015 qui relate un Arrêt du Tribunal Fédéral du 10 mars 2015 (9C_801/2014), je souhaiterais obtenir de votre part l'autorisation de m'assurer en Suisse.

Le Tribunal Fédéral a considéré « que les travailleurs frontaliers qui sont soumis à l'assurance-maladie obligatoire en Suisse du fait qu'ils y exercent une activité lucrative, ne peuvent être exemptés de cette obligation que sur requête formelle, conformément à l'article 2 alinéa 6 de l'Ordonnance sur l'assurance-maladie. Par conséquent, les personnes soumises à l'assurance maladie obligatoire en Suisse qui ne s'étaient jusqu'ici pas assurées en Suisse, mais qui avaient conclu une assurance équivalente dans leur État de domicile, sans avoir déposé une demande formelle d'exemption, peuvent s'assurer en Suisse. Selon l'arrêt du TF, l'exercice tacite du droit d'option n'est juridiquement pas valable ».

A la lecture de ces informations officielles et compte tenu du fait que je n'ai jamais formulé de requête d'exemption, je vous demande de bien vouloir m'adresser une autorisation d'affiliation au système d'assurance maladie suisse.

Conscient de toute l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.